

# Flash INFO

## Janvier 2024



## Bonne année 2024...

Les élus UNSA vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette année 2024. Et nous en aurons tous besoin face aux enjeux qui attendent les salariés de MGEN Technologies :

→ Les négociations salariales (NAO) qui n'ont de « négociation » que le nom : Enveloppe non négociable, rémunérations uniquement individuelles (non négociable), chantage à la signature et que la RH a l'affront d'appeler cela « plus-value à la signature » ramenant le niveau de vie des salariés au même rang qu'une simple marchandise.

→ Les réductions d'effectifs poursuivent leur « route » suivant le modèle « tout départ n'est pas remplacé ». On fait abstraction des pertes de connaissances et de compétences, ainsi que des augmentations de charge sur les équipes. La Direction se veut rassurante via ses grands projets : PSC, RO-CNAM, PDSI, OITC, le Cloud et TOM..

→ La reconnaissance des salariés n'est toujours pas au rendez-vous malgré les grands projets RH comme « Manager Demain ». Dans nombre de Directions on note encore et toujours un fonctionnement monarchique. Oubliez le mode « participatif »... Oubliez les déclarations mentionnant le salarié comme « acteur de sa trajectoire professionnelle »...

Le mal-être des salariés s'accroît et la Direction refuse toujours de le voir : « Le turn-over n'est-il pas un des plus bas du secteur informatique ? C'est que tout va bien ! »

→ Les réorganisations continuent et les externalisations de solutions se multiplient, via le Cloud.

La Direction MGEN est en mode « bulldozer » refusant la moindre compensation face aux pertes engendrées par des changements de convention, par des changements de fonctionnement (astreintes), par des changements d'indice, etc...

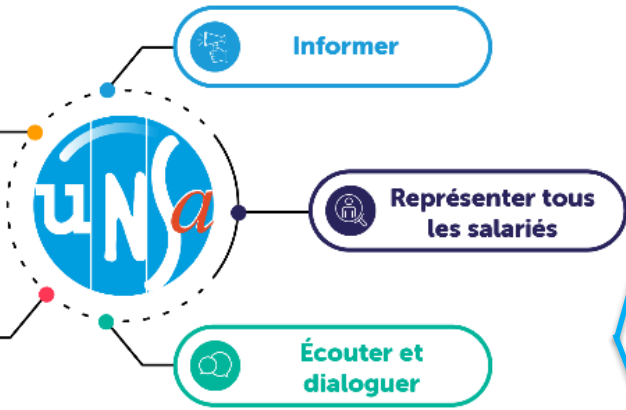
Le salarié n'est plus qu'une variable d'ajustement, une charge sociale, dans les grandes manœuvres de la transformation; la PSC excusant tout visiblement...

**Sur le plan des prestations du CSE, l'UNSA restera fidèle au respect d'une certaine justice sociale comme la majorité des élus, et contrairement à une certaine idée qui voudrait voir le même niveau de prestations accordé quel que soit le revenu du salarié...**

Beaucoup de sujets pour lesquels les élus UNSA resteront mobilisés à votre service et à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter...



[WWW.UNSA-MGEN.FR](http://WWW.UNSA-MGEN.FR)



Accédez aux PV « complets » de CSE et CSE C (actualité entreprise) et (re)découvrez vos œuvres sociales (tourisme, prestations sociales et culturelles...) :

<https://www.ce-mtech.fr/>

### Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise**: nous revendiquons toujours et encore l'ouverture d'une négociation, avec un nouveau contrat !
- **QVT** : T2 2024
- **Egal Pro** : T2 2024



### Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- **ALERTE** : Dispositif Intervenants QVT : [dispositifqvt@mgen.fr](mailto:dispositifqvt@mgen.fr)
- **Assistance Sociale** : 0800 94 12 21/ RESPONSABILITE



**Au travail : Connaître ses droits, négocier des avancées sociales, se défendre ; C'est votre syndicat !**



**Adhérer**



### Vos contacts

**Thierry PHILIPPE**  
Délégué syndical Local Paris  
01 45 15 73 21 [tphilippe@mgen.fr](mailto:tphilippe@mgen.fr)



**Marc BOLATTO**  
Délégué Syndical Local Tours  
02 47 85 32 95  
[mbolato@mgen.fr](mailto:mbolato@mgen.fr)

**Dave CAVE**  
Délégué Syndical Local Nancy  
03 83 59 31 75  
[dcave@mgen.fr](mailto:dcave@mgen.fr)



# Bulletin d'adhésion 2024

*Le saviez vous ?*

*Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66% .*

*Nouveauté : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.*



Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Paiement par chèque ou par virement bancaire ou CB  
RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)  
**UNSA-MGEN**  
3 square Max Hymans 75015 PARIS

## Cotisation 2024

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%
jusqu'à 1600€	48 €	17 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €
Plus de 2800€	99 €	34 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !